

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de placement immobilier Cominar	22 décembre 2016	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Technologies Orbite Inc.	28 décembre 2016	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
BMO FinTech Sector TACTIC Fund	22 décembre 2016	Ontario
BMO Canadian Top 15 Small Cap TACTIC Fund		
BMO U.S. Top 15 Small Cap TACTIC Fund		
Brompton 2017 Flow-Through Limited Partnership	29 décembre 2016	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fairfax Africa Holdings Corporation	23 décembre 2016	Ontario
Fairfax India Holdings Corporation	21 décembre 2016	Ontario
FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens	23 décembre 2016	Ontario
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens		
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens		
FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens		
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens		
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme		
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme		
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme		
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines		
FINB BMO obligations de sociétés à court terme		
FINB BMO obligations fédérales à court terme		
FINB BMO obligations provinciales à court terme		
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	23 décembre 2016	Ontario
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens		
FNB BMO obligations à très court terme		
Fonds BMO Avantage canadien du modèle quantitatif	21 décembre 2016	Ontario
Fonds BMO Avantage américain du modèle quantitatif		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fiducie BMO canadienne du modèle quantitatif		
Fiducie BMO américaine du modèle quantitatif		
Helius Medical Technologies, Inc.	22 décembre 2016	Colombie-Britannique
Just Energy Group Inc.	22 décembre 2016	Ontario
MRF 2017 Resource Limited Partnership	21 décembre 2016	Alberta
Norbord Inc.	23 décembre 2016	Ontario
RiverNorth U.S. CEF Income Fund	22 décembre 2016	Ontario
Sprott 2017 Flow-Through Limited Partnership	22 décembre 2016	Ontario
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.	23 décembre 2016	Alberta
TransGlobe Energy Corporation	23 décembre 2016	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Banque Laurentienne du Canada	21 décembre 2016	Québec
		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Fédération des caisses Desjardins du Canada	21 décembre 2016	Québec
Fiera Capital Fonds d'actions internationales (parts de catégories A, AH, B, F, FH et O)	5 janvier 2017	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Yukon</li> </ul>
Fonds IA Clarington Inhance PSR d'obligations (parts de séries B, E, F, FE et I)	22 décembre 2016	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Technologies Orbite Inc.	6 janvier 2017	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Alignvest Acquisition Corporation	21 décembre 2016	Ontario
Dividend 15 Split Corp. II	22 décembre 2016	Ontario
Exchange Income Corporation	23 décembre 2016	Manitoba
Fairfax India Holdings Corporation	5 janvier 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
<p>Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique (<i>auparavant, Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales de croissance</i>)</p> <p>Catégorie Fidelity Vision stratégique (<i>auparavant, Catégorie Fidelity Actions mondiales de croissance</i>)</p> <p>Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises Neutres (<i>auparavant, Catégorie Fidelity Actions mondiales de croissance-Devises neutres</i>)</p> <p>Fiducie de placement Fidelity Revenu fixe canadien à court terme</p>	4 janvier 2017	Ontario
<p>FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&amp;P 500 VIX<sup>MC</sup></p> <p>FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&amp;P 500 VIX<sup>MC</sup> Haussier Plus</p> <p>FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&amp;P 500 VIX<sup>MC</sup> à rendement inverse</p>	23 décembre 2016	Ontario
Fonds à revenu élevé Purpose	6 janvier 2017	Ontario
<p>Fonds équilibré Lysander-Canso</p> <p>Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander-Canso</p> <p>Fonds d'obligations Lysander-Canso</p> <p>Fonds de titres à court terme et à taux variable Lysander-Canso</p> <p>Fonds d'actions Lysander-Canso</p> <p>Fonds américain de crédit Lysander-Canso</p> <p>Fonds d'obligations de sociétés à large spectre Lysander-Canso</p> <p>Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader</p> <p>Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management</p> <p>Fonds équilibré Lysander-Seamark</p> <p>Fonds d'actions totales Lysander-Seamark</p> <p>Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater</p> <p>Fonds d'actions à faible volatilité Lysander-</p>	30 décembre 2016	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Roundtable Fonds d'actions tous pays Lysander-Triasima Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima Fonds d'actions de sociétés Lysander-Fulcra		
Fonds mondial de dividendes du secteur de la santé	29 décembre 2016	Ontario
Just Energy Group Inc.	29 décembre 2016	Ontario
Marquest mutual funds inc. - Explorer Series Fund Marquest Mutual Funds Inc. - Energy Series Fund Marquest Mutual Funds Inc. - Flex Dividend and Income Growth™ Series Fund	21 décembre 2016	Ontario
PrairieSky Royalty Ltd.	23 décembre 2016	Alberta
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.	4 janvier 2017	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille FDP Revenu fixe mondial (parts de séries A, T4, T5, T6 et T)	22 décembre 2016	Québec - Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
		- Nouveau-Brunswick
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR équilibré (parts de séries A, E, E6, F, F6, FE, FE6, I, L, L6, O et T6)	22 décembre 2016	Québec
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR prudent (parts de séries E6, F6, FE6, L6 et T6)		- Colombie-Britannique
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR croissance (parts de séries A, E, F, FE, L et V)		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Catégorie d'actions de Fonds secteur Clarington Inc. :		
Catégorie Prudente Distinction (actions de séries A, I, M et O)		
Catégorie Modérée Distinction (actions de séries A, I, L, LM, M et O)		
Catégorie Équilibrée Distinction (actions de séries A, I, L, LM, M et O)		
Catégorie Croissance Distinction (actions de séries A, I, L, LM, M et O)		
Catégorie Audacieuse Distinction (actions de séries A, I, M et O)		
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu	3 janvier 2017	Ontario
BMO Catégorie actions canadiennes		
BMO Catégorie dividendes		
BMO Catégorie mondiale de dividendes		
BMO Catégorie mondiale énergie		
BMO Catégorie mondiale d'actions		
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité		
BMO Catégorie Chine élargie		
BMO Catégorie valeur internationale		
BMO Catégorie revenu à court terme		
BMO Catégorie actions américaines		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect <sup>MD</sup>		
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect <sup>MD</sup>		
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect <sup>MD</sup>		
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect <sup>MD</sup>		
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu		
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré		
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance		
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance		
Catégorie canadienne croissance de dividendes Stone & Cie	23 décembre 2016	Ontario
Catégorie ressources plus Stone & Cie		
Fonds principal de croissance et de revenu Stone & Cie		
Fonds principal de croissance mondiale Stone & Cie		
Fonds Europlus croissance de dividendes Stone & Cie		
Catégorie d'actions mondiales sans restriction Manuvie	3 janvier 2017	Ontario
Fonds d'actions mondiales sans restriction Manuvie		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada	4 janvier 2017	Ontario
Catégorie Fidelity Situations spéciales		
Catégorie Fidelity Actions nord-américaines		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Actions américaines		
Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie Fidelity Japon		
Catégorie Fidelity Actions mondiales – Concentré		
Catégorie Fidelity Croissance internationale		
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Technologie mondiale		
Catégorie Fidelity Revenu mensuel		
Catégorie Fidelity Obligations de sociétés		
Catégorie Portefeuille actions Symétrie	28 décembre 2016	Ontario
Portefeuille croissance Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance Symétrie		
Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie		
FINB de croissance de dividendes sur titres américains de qualité à couverture dynamique WisdomTree	9 janvier 2017	Ontario
FINB de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité à couverture dynamique WisdomTree		
FNB BetaPro Lingots d'or Haussier quotidien 2x (auparavant, FNB Horizons BetaPro COMEX® Lingots d'or Haussier Plus)	10 janvier 2017	Ontario
FNB BetaPro Lingots d'or Baissier quotidien -2x (auparavant, FNB Horizons BetaPro COMEX® Lingots d'or Baissier Plus)		
FNB BetaPro Pétrole brut Haussier quotidien 2x (auparavant, FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut Haussier Plus)		
FNB BetaPro Pétrole brut Baissier quotidien -2x (auparavant, FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut Baissier Plus)		
FNB BetaPro Gaz naturel Haussier quotidien 2x (auparavant, FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel Haussier		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
<p>Plus)</p> <p>FNB BetaPro Gaz naturel Baissier quotidien -2x (<i>auparavant, FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel Baissier Plus</i>)</p> <p>FNB BetaPro obligations É.-U. 30 ans Baissier quotidien -2x1 (<i>auparavant, FNB Horizons BetaPro obligations É.-U. 30 ans Baissier Plus</i>)</p> <p>FNB BetaPro Argent Haussier quotidien 2x (<i>auparavant, FNB Horizons BetaPro COMEX® Argent Haussier Plus</i>)</p> <p>FNB BetaPro Argent Baissier quotidien -2x (<i>auparavant, FNB Horizons BetaPro COMEX® Argent Baissier Plus</i>)</p>	10 janvier 2017	Ontario
<p>FNB BetaPro S&amp;P/TSX 60<sup>MC</sup> Haussier quotidien 2x (<i>auparavant, FNB Horizons BetaPro S&amp;P/TSX 60<sup>MC</sup> Haussier Plus</i>)</p> <p>FNB BetaPro S&amp;P/TSX 60<sup>MC</sup> Baissier quotidien -2x (<i>auparavant, FNB Horizons BetaPro S&amp;P/TSX 60<sup>MC</sup> Baissier Plus</i>)</p> <p>FNB BetaPro S&amp;P/TSX Indice Plafonné de la Finance<sup>MC</sup> Haussier quotidien 2x (<i>auparavant, FNB Horizons BetaPro S&amp;P/TSX plafonné finance<sup>MC</sup> Haussier Plus</i>)</p> <p>FNB BetaPro S&amp;P/TSX Indice Plafonné de la Finance<sup>MC</sup> Baissier quotidien -2x (<i>auparavant, FNB Horizons BetaPro S&amp;P/TSX plafonné finance<sup>MC</sup> Baissier Plus</i>)</p> <p>FNB BetaPro S&amp;P/TSX Indice Plafonné de l'énergie<sup>MC</sup> Haussier quotidien 2x (<i>auparavant, FNB Horizons BetaPro S&amp;P/TSX plafonné énergie<sup>MC</sup> Haussier Plus</i>)</p> <p>FNB BetaPro S&amp;P/TSX Indice Plafonné de l'énergie<sup>MC</sup> Baissier quotidien -2x (<i>auparavant, FNB Horizons BetaPro S&amp;P/TSX plafonné énergie<sup>MC</sup> Baissier Plus</i>)</p> <p>FNB BetaPro sociétés aurifères canadiennes Haussier quotidien 2x (<i>auparavant, FNB Horizons BetaPro S&amp;P/TSX aurifère mondial<sup>MC</sup> Haussier Plus</i>)</p>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FNB BetaPro sociétés aurifères canadiennes Baissier quotidien -2x (auparavant, FNB Horizons BetaPro S&P/TSX aurifère mondial <sup>MC</sup> Baissier Plus)		
FNB BetaPro S&P 500® Haussier quotidien 2x (auparavant, FNB Horizons BetaPro S&P 500® Haussier Plus)		
FNB BetaPro S&P 500® Baissier quotidien -2x (auparavant, FNB Horizons BetaPro S&P 500® Baissier Plus)		
FNB BetaPro NASDAQ-100® Haussier quotidien 2x (auparavant, FNB Horizons BetaPro NASDAQ-100® Haussier Plus)		
FNB BetaPro NASDAQ-100® Baissier quotidien -2x (auparavant, FNB Horizons BetaPro NASDAQ-100® Baissier Plus)		
FNB BetaPro S&P/TSX 60 <sup>MC</sup> à rendement quotidien inverse (auparavant, FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60 <sup>MC</sup> à rendement inverse)		
FNB BetaPro S&P 500® à rendement quotidien inverse (auparavant, FNB Horizons BetaPro S&P 500® à rendement inverse)		
FNB Horizons BetaPro obligations É.-U. 30 ans Baissier Plus	30 décembre 2016	Ontario
FNB Horizons Or (auparavant, FNB Horizons COMEX® Or)	10 janvier 2017	Ontario
FNB Horizons Argent (auparavant, FNB Horizons COMEX® Argent)		
FNB Horizons Pétrole brut (auparavant, FNB Horizons NYMEX® Pétrole brut)		
FNB Horizons Gaz naturel (auparavant, FNB Horizons NYMEX® Gaz naturel)		
Fonds canadien d'obligations Mackenzie	22 décembre 2016	Ontario
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie		
Fonds canadien de croissance Mackenzie		
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie		
Fonds de stratégies alternatives		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
diversifiées Mackenzie		
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie		
Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie		
Fonds d'obligations de catégorie investissement tactique mondial Mackenzie		
Fonds de revenu Mackenzie		
Fonds de titres de catégorie investissement à taux variable Mackenzie		
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy		
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy		
Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie		
Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie		
Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines Mackenzie		
Fonds d'obligations stratégique Mackenzie		
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie		
Catégorie Mackenzie Croissance américaine		
Fonds de revenu stratégique mondial en dollars US Mackenzie		
Fonds d'obligations tactique mondial en dollars US Mackenzie		
Fonds de revenu à duration ultra-courte en dollars US Mackenzie		
Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Portefeuille prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille actions Symétrie		
Portefeuille revenu fixe Symétrie		
Portefeuille croissance Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance Symétrie		
Portefeuille croissance modérée Symétrie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Fonds d'actions canadiennes Éthique NEI	29 décembre 2016	Ontario
Fonds Spécialisé d'actions Éthique NEI		
Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI		
Fonds d'actions canadiennes NordOuest NEI		
Fonds Spécialisé d'actions NordOuest NEI		
Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest NEI		
Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest NEI		
Catégorie de société Spécialisé d'actions NordOuest NEI		
Fonds de titres privilégiés à taux variable Redwood	10 janvier 2017	Ontario
Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> Canada	4 janvier 2017	Ontario
Fonds Fidelity Expansion Canada		
Fonds Fidelity Canada Plus		
Fonds Fidelity Actions américaines		
Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé		
Fonds Fidelity Événements opportuns		
Fonds Fidelity Chine		
Fonds Fidelity Extrême-Orient		
Fonds Fidelity Mondial		
Fonds Fidelity Actions mondiales – Concentré		
Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> internationales		
Fonds Fidelity Produits de consommation mondiaux		
Fonds Fidelity Revenu mensuel		
Fonds Fidelity Répartition de revenu		
Fonds Fidelity Répartition mondiale		
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial – Devises neutres		
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain – Devises neutres		
Fonds Fidelity Étoile du Nord <sup>MD</sup> – Équilibre		
Fidelity Étoile du Nord <sup>MD</sup> – Équilibre – Devises neutres		
Fonds Fidelity Équilibre Amérique		
Fonds Fidelity Revenu conservateur		
Portefeuille Fidelity Revenu mondial		
Portefeuille Fidelity Équilibre		
Portefeuille Fidelity Gestion équilibrée du risque		
Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque		
Fonds Fidelity Obligations canadiennes		
Fonds Fidelity Marché monétaire Canada		
Fonds Fidelity Revenu stratégique		
Fonds Fidelity Revenu stratégique – Devises neutres		
Fonds Fidelity Obligations mondiales – Devises neutres		
Fonds principal d'actions canadiennes Stone & Cie	23 décembre 2016	Ontario
Fonds revenu et croissance d'actions canadiennes Greystone	5 janvier 2017	Ontario
Freshii Inc.	9 janvier 2017	Ontario
PowerShares Senior Loan (CAD Hedged) Index ETF	6 janvier 2017	Ontario
PowerShares Fundamental High Yield Corporate Bond (CAD Hedged) Index ETF		
PowerShares S&P 500 Low Volatility (CAD Hedged) Index ETF		
PowerShares FTSE RAFI U.S. Fundamental Index ETF		
PowerShares FTSE RAFI U.S. Fundamental (CAD Hedged) Index ETF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
PowerShares DWA Global Momentum Index ETF		
PowerShares QQQ (CAD Hedged) Index ETF		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 décembre 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 décembre 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 décembre 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 décembre 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 décembre 2016	19 octobre 2015
Banque de Montréal	22 décembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	22 décembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	22 décembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	22 décembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	23 décembre 2016	17 mai 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	23 décembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	23 décembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	23 décembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	23 décembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	23 décembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	23 décembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	30 décembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	3 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	3 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	4 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	4 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	4 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	4 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	4 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	5 janvier 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	9 janvier 2017	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	21 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	21 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	22 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	22 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	22 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	23 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	23 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	23 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	28 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	28 décembre 2016	4 juillet 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	28 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	29 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	29 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	29 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	29 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	30 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	30 décembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	4 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	4 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	4 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	4 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	4 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	5 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	5 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	5 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	9 janvier 2017	4 juillet 2016
Banque Royale du Canada	1 <sup>er</sup> décembre 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	12 décembre 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	12 décembre 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	16 décembre 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	19 décembre 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	19 décembre 2016	21 janvier 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	19 décembre 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	19 décembre 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	20 décembre 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	20 décembre 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	20 décembre 2016	21 janvier 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 décembre 2016	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	30 décembre 2016	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	3 janvier 2017	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion	21 décembre 2016	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	21 décembre 2016	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	23 décembre 2016	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	29 décembre 2016	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	3 janvier 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	5 janvier 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	6 janvier 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	9 janvier 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	9 janvier 2017	13 juin 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
3M Company	2016-09-19	4 378 293 \$
Angus Manor Park A2A Capital Corp.	2016-10-24	203 500 \$
Arcus Development Group Inc.	2016-10-24	1 398 851 \$
AtmanCo Inc.	2016-10-05	2 000 000 \$
AtmanCo Inc.	2016-10-13	204 000 \$
Bearing Resources Ltd.	2016-10-21	1 560 000 \$
BMW Canada Inc.	2016-10-19	299 907 000 \$
BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.	2016-10-14	448 500 \$
Camping World Holdings, Inc.	2016-10-13	1 573 413 \$
Central 1 Credit Union	2016-10-14	199 918 000 \$
CKR Carbon Corporation	2016-10-12	32 000 \$
Copper North Mining Corp.	2016-10-04 au 2016-10-12	279 050 \$
Corporation Fiera Capital	2016-10-21	8 500 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Enercapita Energy L.P.	2016-10-20 et 2016-10-21	1 176 \$
Enercapita Energy Trust	2016-10-20 et 2016-10-21	1 960 000 \$
Equicapita Income L.P.	2016-10-20	952 \$
Equicapita Income Trust	2016-10-20	2 065 960 \$
Exploration Orex Inc.	2016-10-11	140 000 \$
Grafoid Inc.	2016-10-11	1 141 678 \$
Harbour Equity JV II Limited Partnership	2016-03-18	5 015 500 \$
Harbour Equity JV II Limited Partnership	2016-04-25	1 791 250 \$
Harbour Equity JV II Limited Partnership	2016-07-21	895 625 \$
Harbour Equity JV III Limited Partnership	2016-06-10	460 000 \$
Harbour High Yield Mortgage Investment Trust	2016-09-30	6 581 000 \$
InPlay Oil Corp.	2016-10-18	69 897 061 \$
IOU Financial Inc.	2016-10-13	1 151 397 \$
Kingston Solar LP	2016-10-14	382 970 000 \$
La Cache du Golf Inc.	2016-10-20	235 000 \$
Laboratoires Engagement Inc.	2016-09-28	4 344 975 \$
Les Métaux Hinterland Inc.	2016-10-11	15 000 \$
Lower Mattagami Energy Limited Partnership	2016-10-07	220 000 000 \$
Nissan Canada Financial Services Inc.	2016-10-06	500 000 000 \$
P2P Capital Master Fund XII, L.P.	2016-10-07	266 080 000 \$
Parsley Energy, Inc.	2016-08-19	7 353 608 \$
People Corporation	2016-10-06	20 126 150 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Pinnacle Absolute Return Trust	2016-10-03	1 436 920 \$
Replicor Inc.	2016-09-29	655 350 \$
Robix Environmental Technologies, Inc.	2016-10-05	529 290 \$
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust III	2016-10-03	845 075 \$
Secure Capital MIC Inc.	2016-10-03 au 2016-10-07	423 883 \$
SecureKey Technologies Inc.	2016-10-06	17 711 794 \$
Sunvest Minerals Corp.	2016-10-07	1 607 211 \$
The Hypothecary Corporation	2016-10-17	684 999 \$
Timbercreek Four Quadrant Global Real Estate Partners	2016-10-03	3 462 988 \$
Trident VII Parallel Fund, L.P.	2016-09-22	325 975 000 \$
UBS AG, Jersey Branch	2016-09-30 au 2016-10-05	1 425 155 \$
Walton AB Southridge Investment Corporation	2016-10-05	105 000 \$
Walton AB Southridge LP	2016-10-05	20 000 \$
Westboro Mortgage Investment Corp.	2016-09-30 au 2016-10-10	2 263 630 \$

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

Aucune information.

## 6.6.5 Divers

### Helius Medical Technologies, Inc.

Vu la demande présentée par Helius Medical Technologies, Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 décembre 2016 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes aux formulaires américains 10-K, 10-Q ou 8-K de l'émetteur, ainsi que les annexes à tout autre document américain de l'émetteur préparé conformément à la Loi de 1934, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« dispense temporaire » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » :

- le rapport annuel modifié de l'émetteur sur formulaire 10-K pour l'exercice terminé le 31 mars 2016;
- les rapports intermédiaires de l'émetteur sur formulaire 10-Q pour les exercices terminés le 30 juin 2016 et le 30 septembre 2016;
- la circulaire de sollicitation de procurations définitive de l'émetteur sur annexe 14A datée du 16 août 2016;
- les rapports courants de l'émetteur sur formulaire 8-K datés du 18 avril 2016, du 26 avril 2016, du 6 juin 2016, du 15 juillet 2016, du 8 août 2016, du 20 septembre 2016 et du 21 novembre 2016;
- les rapports courants modifiés de l'émetteur sur formulaire 8-K datés du 20 avril 2016 et du 20 juillet 2016;
- la description modifiée et mise à jour des actions ordinaires de catégorie A de l'émetteur contenue dans la déclaration d'inscription sur formulaire 10 datée du 4 mai 2015;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire, le prospectus préalable de base et les suppléments s'y rapportant;

« prospectus préalable de base » : le prospectus préalable de base se rapportant au prospectus préalable de base provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus préalable de base provisoire » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 21 décembre 2016, visant le placement d'un montant global de 100 000 000 \$ US d'actions ordinaires, de titres d'emprunt, de bons de souscription et d'unités, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada, à l'exception du Québec;
2. L'émetteur deviendra un émetteur assujéti au Québec lors du dépôt du prospectus préalable de base;
3. L'émetteur est assujéti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
4. Le dépôt par l'émetteur des documents exigés en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus;
5. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
6. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
7. En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents exigés en vertu de la Loi de 1934;
8. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française de ces documents soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus préalable de base;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 20 décembre 2016.

Gilles Leclerc  
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2016-SMV-0070

### **Transglobe Energy Corporation**

Vu la demande présentée par Transglobe Energy Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 décembre 2016 et modifiée le 20 décembre 2016 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« annexes visées » : les annexes de la circulaire de 2015 et de la circulaire de 2016 intitulées « Schedule B » et « Schedule C »;

« circulaire de 2015 » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 1er avril 2015;

« circulaire de 2016 » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 1er avril 2016;

« circulaires » : la circulaire de 2015 et la circulaire de 2016, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes visées;

« dispense temporaire » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : la circulaire de 2016 et la déclaration d'acquisition d'entreprise qui sera datée du 21 décembre 2016;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 21 décembre 2016, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. l'émetteur compte déposer le prospectus dans toutes les provinces du Canada;
3. les annexes visées n'ont été jointes aux circulaires que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celles-ci;
4. les circulaires contiennent un résumé des annexes visées;
5. l'inclusion des annexes visées dans les circulaires n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française de ces documents soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 20 décembre 2016.

Gilles Leclerc  
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2016-SMV-0068

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).